

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL Séance Conseil Municipal du 13/04/2026 - 18h00

2026/001

Convocation en date du 07/04/2026

Absent : Mr TORCHUT (procuration à Mme FURAUD)

Secrétaire : Mme Jannick RICHARD

Mme le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Madame le Maire quitte la pièce et Monsieur GROLAUD présente le CFU.

Voici les résultats du Compte Financier Unique de l'année 2025 :

Solde de fonctionnement : 488 031,86 €

Solde d'investissement : 251 082,17 €

Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité des voix.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISE » :

Voici les résultats du Compte Financier Unique de l'année 2025 :

Solde de fonctionnement : 427 173,19 €

Solde d'investissement : 306 958,85 €

Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité des voix.

Madame le Maire revient dans la salle.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent 181 894,51 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 173 411,43 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 8 483,08 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 144 686,43 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISE » :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent 112 823,97 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 30 765,48 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 82 058,49 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 30 765,48 €

VOTE DES TAXES 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	41,30 % en 2025	41,30 % en 2026
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	51,60 % en 2025	51,60 % en 2026
Taxe d'habitation :	10,80 % en 2025	10,80 % en 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026.

VOTE DU BUDGET 2026 :

Le budget prévisionnel 2026 est proposé comme suit :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 341 756,08 €

Les dépenses et les recettes d'investissement : 218 784,43 €

Le budget prévisionnel 2026 est voté à l'unanimité des voix.

La commune n'a pas connaissance du BP de St Césaire concernant le montant pour le SIVOM.

VOTE DU BUDGET 2026 DU LOTISSEMENT « LE VALLON BOISE » :

Le budget prévisionnel 2026 du lotissement « Le Vallon Boisé » est proposé comme suit :

En fonctionnement les dépenses : 90 765,48 € et les recettes : 150 001,91 €

Les dépenses et les recettes d'investissement : 48 303,42 €

Le budget prévisionnel 2026 du lotissement « Le Vallon Boisé » est voté à l'unanimité des voix.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA MAIRIE :

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions de différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes, qui seront inscrites à l'article 65742 :

- Ecole La Chapelle des Pots : 375 €
- Ecole Les Bujoliers : 560 €
- Association Belle Rive : 250 €
- Association Cap sur la Vallée du Coran : 200 €
- FNACA : 50 €
- Panier solidaire en Pays Buriard : 100 €
- Alliance Sports et Loisirs : 200 €
- Service de maintien à domicile : 750 €
- Comité des fêtes St Bris/St Césaire : 250 €
- Les anciens écoliers : 100 €
- GDF 17 : 100 €

AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT :

Madame le Maire expose qu'avec la nomenclature M57, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à faire des virements de crédits de section à section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Ces décisions seront transmises au contrôle de légalité et doivent également être présentées au Conseil Municipal le plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité des voix, l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer des virements de crédits quand cela sera nécessaire.

REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Le Conseil Municipal a procédé à la mise en place de la commission des impôts directs et a désigné ses représentants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Christian CLEMENT 4 Fontouzane à St Bris des Bois	Jacqueline BOUTIN 7 rue des Sablons à St Bris des Bois
Bernard COUSSOT 1 rue des Sablons à St Bris des Bois	Martine GUIBERTEAU 10 rue de la Vallée à St Bris des Bois
Bernard BERNARD 15 rue de la Chataigneraie à St Bris des Bois	Michel DESNOUE 6 chez Les Nauds à St Bris des Bois
Marc MILLET 1 Chez Chevalier à St Bris des Bois	Serge RAUD 3 rue de la Rétorée à Saint Bris des Bois
Stéphane KERMARREC 9 rue de la Rétorée à St Bris des Bois	Daniel VINET 2 rue du Vieux Puits à St Bris des Bois
Serge TETAUD 17 rue des Glycines à St Bris des Bois	Josiane BERTEAU 7 rue du Chêne Vert à St Bris des Bois
Damien LIGONNIERE 1 Le Prioleau à St Bris des Bois	Philippe AMIOT 1 rue de la Font à St Bris des Bois
Jean-Claude EMON Saint Césaire	Alain GROLAUD 2 La Grelauderie à St Bris des Bois
Mary RICHARD 4 rue des Glycines à Saint Bris des Bois	Miguel GUILLAUD 1 rue chez Besson à Saint Bris des Bois
Daniel METAYER Rue de l'église à St Bris des Bois	Amélie DUTEIN 10 rue de l'Eglise à St Bris des Bois
Gérard NORMANDIN Pied Roti à Saint Bris des Bois	Aurélie LEGALLAIS 6 rue des Richarderies à St Bris des Bois
Eric GENDRONNEAU Saint Césaire	Patrick MECHAIN Brizambourg

- **DIVERS :**

1/ La 43^e boucle de Charente-Maritime : Course cycliste qui aura lieu le 09/05/2026, 6 signaleurs : Mme Kermarrec, Mme Legallais, Mme Richard, Mme Fraud, Mme Coussot et Mr Coussot

Levée de la séance : 21h15

Signature
Mme le Maire
Chantal COUSSOT

Signature
Secrétaire de séance